

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 mars 2021



Le mercredi 10 mars 2021 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr PAUL Bruno.

Date de convocation du Conseil municipal : 02 mars 2021
Nombre de Conseillers en exercice: 11

PRESENTS : PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, HERVET Virginie, BERTRIX Joëlle, CHRETIENNOT Michel, FAIVRE-DUBOZ Aurélien, LAROYE Michel, FURETAS Jonathan, BRONDOLO Sonia, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

Joëlle BERTRIX a été élue secrétaire

Élection du secrétaire de séance

Joëlle BERTRIX est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Adopté à l'unanimité des présents

Objet : Comptes Administratifs 2020 du Budget Communal, du Service de l'Eau, du Service de l'Assainissement et de la Caisse des Ecoles

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		166 620.84	40 869.86	
Opérations de l'exercice	343 293.80	421 980.50	96 748.17	114 731.60
TOTAUX	343 293.80	588 601.34	137 618.03	114 731.60
Résultats de clôture		245 307.54	22 886.43	
Restes à réaliser	0.00	0.00	145 248.32	131 191.60
TOTAUX CUMULES	343 293.80	588 601.34	282 866.35	245 923.20
RESULTATS DEFINITIFS		245 307.54	36 943.15	

COMPTE ANNEXE POUR L'EAU

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		66 190.06	721.34	
Opérations de l'exercice	28 502.98	58 489.61	9 429.00	24 318.95
TOTAUX	28 502.98	124 679.67	10 150.34	24 318.95
Résultats de clôture		96 176.69		14 168.61
Restes à réaliser	0.00	0.00	15 000.00	19 384.80
TOTAUX CUMULES	28 502.98	124 679.67	25 150.34	43 703.75
RESULTATS DEFINITIFS		96 176.69		18 553.41

COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		2 094.34	24 388.15	
Opérations de l'exercice	6 321.42	7 022.80	12 699.53	124 764.02
TOTAUX	6 321.42	9 117.14	37 087.68	124 764.02
Résultats de clôture		2 795.72		87 676.34
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	6 321.42	9 117.14	37 087.68	124 764.02
RESULTATS DEFINITIFS		2 795.72		87 676.34

COMPTE ANNEXE POUR LA CAISSE DES ECOLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		21 875.29		
Opérations de l'exercice	14 127.19	10 994.65		
TOTAUX	14 127.19	32 869.94		
Résultats de clôture		18 742.75		
Restes à réaliser	0.00	0.00		
TOTAUX CUMULES	14 127.19	32 869.94		
RESULTATS DEFINITIFS		18 742.75		

Objet : Comptes de gestion 2020 du Budget Communal, du Service de l'Eau, Service de l'assainissement et de la Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Affectation des résultats 2020 du Budget Communal, du Service de l'Eau, du Service de l'Assainissement et de la Caisse des Ecoles

BUDGET COMMUNAL

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	78 686.70
Résultats antérieurs reportés	166 620.84
Résultat à affecter	245 307.54
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 22 886.43
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 14 056.72
Besoin de financement	36 943.15
AFFECTATION	245 307.54
Affectation en réserves R1068 investissement	36 943.15
Report en fonctionnement R002	208 364.39

Adopté à l'unanimité.

BUDGET DE L'EAU

Résultat d'exploitation	
Résultat de l'exercice	29 986.63
Résultats antérieurs reportés	66 190.06
Résultat à affecter	96 176.69
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	14 168.60
Solde des restes à réaliser	4 384.00
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION	96 176.69
Affectation en réserves R1068 investissement	0.00
Report en fonctionnement R002	96 176.69

Adopté à l'unanimité.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Résultat d'exploitation	
Résultat de l'exercice	701.38
Résultats antérieurs reportés	2 094.34
Résultat à affecter	2 795.72
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	87 676.34
Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION	2 795.72
Report en fonctionnement R002	2 795.72

Adopté à l'unanimité.

CAISSE DES ECOLES

Résultat de l'exercice	- 3 132.54
Résultats antérieurs reportés	21 875.29
Résultat à affecter	18 742.75
Report en fonctionnement R002	18 742.75

Adopté à l'unanimité.

Objet : Enfouissement des réseaux Télécoms Route du Viallard

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 07 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le SIEG – le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG,
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **12 000.00 € HT, soit 14 400.00 € TTC**.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût HT des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire,
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy-de-Dôme,
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à **12 000.00 € HT, soit 14 400.00 € TTC** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après ajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier,
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Objet : Liste des membres des sections 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui appartient, chaque année, de dresser la liste des membres de chaque section.

Conformément à la loi n°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes, l'article 2411-1 I du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :

- 1- La notion de membre d'une section se substitue à celle d'ayants droit,
- 2- Sont considérés comme membres d'une section les habitants de la section ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section,
- 3- Toutes les personnes composant une même famille peuvent être considérées comme membres de la section sous réserve qu'elles aient leur résidence principale sur le territoire de la section mais aussi qu'elles disposent de la capacité juridique.

Compte tenu de ces éléments et après délibération, le Conseil Municipal dresse comme suit la liste des membres des différentes sections de la commune :

Section de Chanteloube	
1- BATHIER Micheline épouse PERRIER	2- BONNE Roger
3- BRUSSAT Jean-Paul	4- BRUSSAT Lucien
5- BRUSSAT Marcel	6- BRUSSAT Martine
7- BRUSSAT Paul	8- CHRETIENNOT Gabrielle veuve ECKERT
9- CHRETIENNOT Michel	10- CONVERT Marie-Thérèse
11- DUCROS Maurice	12- FURETAS Didier
13- FURETAS Jonathan	14- PERRIER Roger
15- REDON Joëlle épouse BRUSSAT	

Section de Chanteloube et Autres	
1- AVELEZ Thierry	2- ARTAUD Paul
3- BALANDREAUD Marie	4- BATHIER Micheline épouse PERRIER
5- BESSEYRIAS Emilie	6- BILLARD Pascale épouse ROULLARD
7- BONNE Roger	8- BRUSSAT Jean-Paul
9- BRUSSAT Lucien	10- BRUSSAT Ludovic
11- BRUSSAT Marcel	12- BRUSSAT Martine
13- BRUSSAT Paul	14- CHRETIENNOT Gabrielle veuve ECKERT
15- CHRETIENNOT Michel	16- CONVERT Marie-Thérèse
17- DAUPHIN Céline épouse BRUSSAT	18- DUCROS Maurice
19- FURETAS Didier	20- FURETAS Jonathan
21- GENEST Alice veuve BILLARD	22- MALHIERE Carole
23- MASSON Juliette	24- OLSZAK Julien
25- PERRIER Roger	26- PERRUFFEL Lionel
27- REDON Joëlle épouse BRUSSAT	28- VIALATTE Louise

Section de Fournols et Autres	
1- AMBLARD Philippe	2- ANTONIO Christine épouse GENESTIER
3- ANTONIO Raymonde épouse	4- BERGHEAUD Pauline épouse

GENESTIER	GAMELON
5- BERNIER Thérèse épouse LUBRANO DI FIGOLO	6- BERQUIN Danièle épouse PENT
7- BERTHOULY Hubert	8- BERTRIX Michel
9- BONNETTE Marcel	10-BOUCHERON Gaëlle
11-BOURCIER Virginie épouse HERVET	12-BOURGNE Odette épouse DEGUY
13-BRONDOLO Eric	14-BRONET Michel
15-CAMUS Frédéric	16-CAPLET Jean-Claude
17-CARRIER Eliane épouse TOURNEBIZE	18-CERIGNAT Jacqueline
19-CHABOISSIER Gilles	20-CHAMBON Arlette
21-CHEVARIN Gisèle veuve BOREL	22-COLASSE Fabienne
23-COTTE Louis	24-COURTIN Patrick
25-DAILLOUX Paulette veuve TARTRY	26-DAPZOL Annick
27-DAUPHIN Colette	28-DAUPHIN Denis
29-DEBRUYNE Jacky	30-DEGUY Michel
31-FERRY Célia	32-FORTIER Valérie
33-GAMELON Alex	34-GAMELON Floris
35-GAMELON Jean-Luc	36-GAMELON Lucien
37-GENESTIER André	38-GENESTIER Cédric
39-GENESTIER Jean-Michel	40-GENESTIER Maurice
41-GENESTIER Pascal	42-GOIGOUX Cyril
43-GOUNY-GRANGIER Aurélie	44-GOURGOUILHON Marcel
45-GOUTTE Sylvie épouse CHABOISSIER	46-GRAS Christiane veuve FOUILLOUX
47-GRENIER Gisèle épouse BONNETTE	48-GRESSIER Christian
49-HERVET Gilles	50-HOARAU James
51-HOSPITAL Marinette épouse GENESTIER	52-JOUHANNET Pierre
53-JOUVANCY René	54-KUSNIEREK Marie-Hélène
55-LALLIER Evelyne	56-LAROYE Michel
57-LAVIANA-GARCIA Sonia épouse BRONDOLO	58-LEBLOND Pascale
59-LECHARTIER Chantal épouse PAUL	60-LUBRANO DI FIGOLO Florent
61-LUBRANO DI FIGOLO Grégory	62-MAISONNEUVE Etienne
63-MARNEAU Sophie	64-MAROUSEZ Romain
65-MATHIEU Marylène épouse JOUHANNET	66-MERY Pierre
67-MEZZASALMA Patricia	68-PAUL Bruno
69-PAULAT Hervé	70-QUIQUANDON Jeanne veuve BUISSON
71-RAOUL Frédéric	72-REGIMBAL Mireille épouse BRONET
73-RICHARD René	74-RICOUX Bernard
75-RIFFLET Anne-Marie	76-RIGALDIE Chantal
77-ROUMEAU Patrick	78-ROUX Adrienne veuve THIAM
79-ROYER Quentin	80-RUMIANO Annie
81-RUMIANO Ginette	82-RUMIANO Marjorie
83-SALATHE Frédéric	84-SAUADET Jeannine épouse JOUVANCY

85- SAUVADET Suzanne veuve THUAIRE	86- SAVOLDELLI Catherine épouse AMBLARD
87- SIMON Joëlle épouse BERTRIX	88- TOURNEBIZE Gérard
89- VACHON Laurent	90- VILLIERS Patrick
91- WEYLAND Daniel	

Section d'Espinasse – Moulin d'Espinasse	
1- BALANDREAUD Marie	2- BILLARD Pascale épouse ROULLARD
3- GENEST Alice veuve BILLARD	4- MASSON Juliette

Section de Chalembel	
1- BRAVARD Daniel	2- CHEVARIN Danielle épouse RIGODON
3- COLOMB Bernard	4- DEPAUW Stéphane
5- DUBREUCQ Michèle épouse BRAVARD	6- FOURNIOUX Jean-Paul
7- GAUNICHE Annie épouse COLOMB	8- GOUY Muriel épouse DEPAUW
9- NIESS Pascal	10- QUAINON Marie Paulette veuve FOURNIOUX
11- RIGODON Roger	12- ROSA Francine veuve CLAUDEPIERRE

Section du Charbonnier	
1- BOYENVAL Jean-Paul	2- COUSIN Pascale épouse MOISAN
3- DEBARD Christiane épouse BOYENVAL	4- HINDRE Didier
5- JUNY Simone	6- DEFALQUE Hélène
7- LEBOURG Dominique	8- MALOUVET Colette veuve GOUTTE
9- MOISAN Christophe	10- POEUF Anne épouse LEBOURG
11- ROUX Jeannine veuve ROUX	12- VERNE Fanny
13- VERNE Florent	14- VERNIERE Fabienne épouse VERNE

Section de Garnisson	
1- LAINE Marie-Christine	2- MONIER Nicole

Section de l'Hôpital	
NEANT	

Section de la Bitarelle et Autres	
1- BOUDON Franck	2- CHARPENTIER Jeannine veuve SAPAC
3- CHASSAIGNE Henri	4- COUSIN Valérie
5- DEMARCQ Bernard	6- DUPIC Michelle épouse VACHON
7- FAIVRE-DUBOZ Aurélien	8- HAGUENIER Patrick

9- LOUIT Christophe	10-MARQUET Yves
11-NEGRE Stéphanie épouse LOUIT	12-PELLOUX Bernard
13-SAPAC Nathalie épouse DEMARCQ	14-VACHON Jean-Paul

Section du Péaghier	
1- BOUDON Lucie	2- CLAUD Marie Marcelle Bernadette veuve BEAL
3- DELRIEU Jeannine veuve FAVIER	4- GERVAIS Yvette Clémentine veuve PISSAVIN
5- RAOUL Nicolas	6- ROCHER Marcel
7- RODILHAT Simone	

Section du Puy du Sapt	
1- ABRIOL Anne-Marie	2- ASTANIERE Monique épouse ROUBET
3- LASSAGNE Agnès	4- ROUBET Michel

Section du Viallard	
1- CHIGROS André	2- GISLETTE Caroline épouse RAOULT
3- GUERINON Ginette veuve CHIGROS	4- RAOULT Christophe
5- SOALHAT Olivier	

Section des Andes	
1- CHALLET Maurice	2- CHOMETON Solange épouse CHALLET
3- DORIVAL Edith veuve MAILLARD	4- GENESTIER Christiane épouse GERVAIS
5- GENESTIER Thérèse veuve BOUTOUTE	6- GERVAIS Jean-Claude
7- PRADAT Didier	8- PRADAT Laurie
9- ROUSSEL Claudine épouse PRADAT	10-SALVI Pascal
11-TIXIER Marie-Josèphe veuve BAUD	

Section de Loubetz - Chaboissier	
1- BILLARD Pierre-Etienne	2- CRABEIL Marina
3- DEBAUDRINGHIEN Sue-Elen	4- DERIGON Maguy
5- GALLIEN Jean-Yves	6- PETIBON Sylvain

Section de Puy Hautier	
1- BALEYDIER Franck	2- BRONDELLO Julienne veuve BURIASSI
3- BURIASSI Nadine	4- CALESSE Françoise
5- CHOMETON Raymond	6- CORMERAIS Luc
7- GUILLOU Philippe	8- SCHNETZLER Isabelle épouse

<u>Objet</u> : Travaux Section de Chanteloube et Autres
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les habitants des sections n'ont plus la possibilité de se répartir les fonds dont ils disposent.

La section de Chanteloube et Autres propose un devis pour des travaux d'entretien de chemins d'exploitation en forêt sectionale pour un montant de 2 440 € HT, soit 2 928 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise « Travaux Agricoles et TP Serge MARAINAT », de Marsac-en-Livradois pour un montant TTC de 2 928 €.

<u>Objet</u> : Vente et déclassement de terrain à Puy Hautier à Monsieur AMIET Michel
--

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de M AMIET Michel pour acquérir une partie du terrain le long de sa parcelle E60 au lieudit Puy Hautier.

Monsieur le Maire précise que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie puisqu'il s'agit d'un décroché en herbe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de présents :

- **DECIDE** de vendre ce terrain à M AMIET Michel au prix de 1.50 €/m²
- **DECIDE** du déclassement de la voie décrite et son intégration dans le domaine privé communal,
- **DECIDE** que Monsieur le Maire donnera les limites de la nouvelle parcelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,
- **DECIDE** que les frais résultants de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acheteur.

<u>Objet</u> : Vente de terrain : Section de Chanteloube et Autres à Lionel PERRUFFEL
--

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de M PERRUFFEL Lionel pour acquérir une partie du terrain AE176, au lieudit La Mare, terrain appartenant à la section de Chanteloube et Autres.

Afin de vendre ce terrain à M PERRUFFEL Lionel, il convient de demander l'avis des électeurs de la section de Chanteloube et Autres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à convoquer les électeurs de la section de Chanteloube et Autres, afin qu'ils s'expriment sur cette vente,
- **FIXE** le prix du terrain à 1.50 € le mètre carré,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,

- **DECIDE** que les frais résultants de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acheteur.

Objet : Vente de terrain : Section de Fournols et Autres à Jean Victor GENESTIER

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de M GENESTIER Jean Victor pour acquérir une partie du terrain AK372, au lieudit Dandalet, terrain appartenant à la section de Fournols et Autres.

Afin de vendre ce terrain à M GENESTIER Jean Victor, il convient de demander l'avis des électeurs de la section de Fournols et Autres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à convoquer les électeurs de la section de Fournols et Autres, afin qu'ils s'expriment sur cette vente,
- **FIXE** le prix du terrain à 1.50 € le mètre carré,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,
- **DECIDE** que les frais résultants de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acheteur.

Objet : Vente de terrain : Section de Fournols et Autres à Arnaud VANHELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de M VANHELLE Arnaud pour acquérir les terrains AL12, AK443, AK432 et AK433, au lieudit La Barthe et Dandalet, terrain appartenant à la section de Fournols et Autres, pour une superficie totale de 8 615 m².

Afin de vendre ce terrain à M VANHELLE Arnaud, il convient de demander l'avis des électeurs de la section de Fournols et Autres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à convoquer les électeurs de la section de Fournols et Autres, afin qu'ils s'expriment sur cette vente,
- **FIXE** le prix du terrain à 1.50 € le mètre carré,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,
- **DECIDE** que les frais résultants de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acheteur.

Objet : Terrains pour périmètres de protection des captages d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'étude diagnostique du réseau d'eau potable qui est en cours, il faudra envisager la mise en place de périmètres de protection des captages d'eau.

Actuellement tous les captages qui alimentent la commune de Fournols en eau potable sont situés sur des terrains privés, il sera donc nécessaire d'en faire l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE**, le Maire à lancer les négociations avec les différents propriétaires afin d'acquérir les terrains utiles aux périmètres de protection des captages.

QUESTIONS DIVERSES

Station d'épuration de l'Ophis aux Courrioux : Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Ophis a accepté la proposition que nous lui avons faite, pour une intervention par semaine à leur station d'épuration aux Courrioux au prix de 80 € HT, soit 96 € TTC.

Camion Mercedes : Une personne des domaines va venir faire une expertise de notre matériel, afin de fixer le prix de vente minimum.

Travaux église : Nous n'avons toujours pas le feu vert de la Région pour le démarrage des travaux.

Réunion préparation budget 2021 : Jeudi 18 mars 2021 à 18 h 30 au secrétariat

La séance a été levée à 21 h 10.

Affiché à la porte de la Mairie, le 12 mars 2021

N.B : Les délibérations sont à la disposition du public et peuvent être consultées au secrétariat de Mairie